



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AVEYRON

Consultation du public relative à un projet d'autorisation exceptionnelle de capture et de transport du poisson dans la rivière « Lot », commune de Saint Geniez d'Olt, par le bureau d'étude « I.D EAUX ».

**DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service

Biodiversité Eau et Forêt

Unité

Milieux naturels, biodiversité et forêt

Affaire suivie par :

Jean - Michel BATUT

tél. : 05.65.73.50.95

fax : 05.65.73.51.25

courriel :

jean-

michel.batut@aveyron.gouv.fr

Note de présentation

- Contexte réglementaire :

Le code de l'environnement, qui codifie la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 / 12 / 2006, gère la pêche en eau douce et les ressources piscicoles dans les articles L.430-1 à L.438-2, ainsi que dans les articles R.431-1 à R.437-13.

Ces articles permettent d'appliquer la réglementation nationale au niveau départemental, en l'adaptant aux spécificités du contexte local, par la prise des arrêtés préfectoraux.

- Objectif de l'opération :

La commune de Saint Geniez d'Olt s'est engagée à créer un parcours de pêche « famille » labélisé au niveau national. Pour favoriser la pratique de la pêche dans ce secteur anthropisé, la pose d'épis déflecteurs sera réalisée.

L'objet de l'opération est d'établir un état des lieux des populations piscicoles et notamment de l'espèce piscicole « Vandoise » sur la zone soumise à la mise en place d'épis déflecteurs.

- Dates et lieux de la consultation :

En application de la loi N° 2012-1480 du 27 décembre 2012 concernant le principe de mise en oeuvre de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, le présent projet d'arrêté est mis en consultation par voie électronique.

La consultation du public est ouverte sur le site des services de l'Etat en Aveyron du 05 septembre 2017 inclus au 19 septembre 2017 inclus.

Vous pouvez consulter le projet d'autorisation exceptionnelle de capture et de transport du poisson dans la rivière « Lot », commune de Saint Geniez d'Olt, par le bureau d'étude « I.D EAUX », en annexe de la présente note.

Le public peut faire valoir ses observations après avoir précisé le sujet auquel elles se rattachent directement en ligne à l'adresse suivante : ddt-seb@aveyron.gouv.fr ou par courrier à l'adresse suivante : D.D.T de l'Aveyron - Service eau et biodiversité - 9, rue de Bruxelles - BP 3370 - 12033 Rodez cedex 09.